



72 Bd Haussmann - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

M. Augustin de Romanet
99 rue du Bac
75007 Paris

Paris, le 26 septembre 2018,

Monsieur,

Je vous écris en votre qualité d'administrateur référent et Président du Comité des Rémunérations et des Nominations de Scor.

A ce titre, vous émettez au conseil d'administration des recommandations sur les conditions de rémunération du dirigeant mandataire social et des membres du Comité Exécutif.

Vous avez nécessairement pris connaissance de ce que la presse a évoqué un engagement unanime des membres du Comex de Scor de démissionner de leurs fonctions en cas de réussite de l'offre proposée par Covéa. Pourtant, Monsieur Denis Kessler indique dans le courrier qu'il m'a fait parvenir que cette information ne serait pas authentifiée. Suite à ce courrier, l'Agefi écrivait que « *le patron de Scor dément enfin que les membres du comité exécutif du réassureur aient signé un engagement de démission en cas de succès d'une offre de Covéa.* »

Il nous apparaît nécessaire que Scor diffuse une information précise et exacte sur ce sujet essentiel.

En effet, cet engagement serait d'autant plus préoccupant du point de vue de la bonne gouvernance et de l'intérêt social de Scor que la politique de rémunération dont vous êtes chargé du contrôle accorde à ces membres du Comex un « *golden parachute* » de deux années (fixe et variable) + des indemnités sur les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription, en cas de révocation, mais aussi, ce qui est plus surprenant, de démission suite à un changement de contrôle. Pour rappel, la rémunération versée aux membres du Comex au cours des deux dernières années s'est élevée à 25 millions d'euros et le montant des paiements fondés en actions est valorisé à 17.4 millions d'euros en 2017.



72 Bd Haussmann - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

Il apparaît ainsi que les membres du Comex de Scor, sans avoir pris connaissance des détails du projet d'offre de Covéa (le conseil d'administration ayant refusé toute discussion), s'engageraient de manière unanime à quitter la société avec 42.4 millions d'euros de rémunération.

La politique de rémunération de Scor, très généreuse, serait ainsi dévoyée pour servir de mesure anti-OPA à un Président qui semble avoir oublié que Scor est la propriété de ses actionnaires, et doit être gérée dans leur intérêt. En votre qualité de Président de Paris Europlace, je ne doute pas que vous accordez une attention particulière à la bonne gouvernance des sociétés cotées.

Je m'étonnerais par ailleurs que l'administrateur référent que vous êtes accepte de se faire prendre ainsi en otage par l'équipe de direction.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir prendre position publiquement sur ce qui constituerait a minima une violation flagrante des principes de bonne gouvernance actionnariale, et possiblement un abus des biens sociaux.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Référent, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Berjal
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C Berjal', with a long horizontal line underneath.